



COMPAGNIE DES EXPERTS DE JUSTICE
Près la COUR D'APPEL DE BESANCON

*Déclaration d'activité enregistrée sous le n° 43 25 02 445 25 auprès de la préfecture du DOUBS
NAF 9499Z - SIRET 53243048500013*



Formation des Experts de Justice

Session
Du Vendredi 8 Octobre 2021

De 14h00 à 17h30

PALAIS DE JUSTICE DE BESANCON
Salle modulable – 1^{er} étage
1 Rue Mégevand
25000 BESANCON

SESSION de FORMATION EJ 2

« L'expert devant les juridictions administratives »

8 octobre 2021

Objectif pédagogique :

- comprendre le rôle de l'expert judiciaire lors de la mission confiée par le juge devant le tribunal administratif ou la Cour administrative d'appel,
- être tenu à une déontologie et une éthique propre à la juridiction administrative

Être capable :

- de mettre ses compétences au service de la juridiction administrative
- de collaborer à l'œuvre de Justice
-

D'élaborer et rédiger :

- un rapport de qualité (aide à la prise de décision judiciaire)
- un rapport compréhensible pour tous (Juge, avocats, parties)

Public visé : Experts de Justice - Niveau préalable requis :

- Experts inscrits sur la liste des Experts de Justice près la Cour d'Appel
- Experts inscrits sur la liste probatoire des Experts de Justice près la Cour d'Appel
- Pour les candidats experts : avoir déposé un dossier de candidature à la Cour d'Appel

Les personnes atteintes de handicap souhaitant suivre cette formation sont invitées à nous contacter directement afin d'étudier ensemble les possibilités de suivre la formation.

PLAN DE FORMATION

- Les juridictions administratives
 - Repères historiques
 - Compétences et organisation
- L'expert : statut et conséquences
- L'expertise en matière administrative : règles applicables et particularités
 - Mission, désignation, ...
 - Déroulement des opérations
 - Achèvement de la mission
 - Rémunération des experts
- Débat questions réponses

Moyens pédagogiques et techniques :

- Apports théoriques illustrés par des cas pratiques
- Apports techniques : vidéo projecteur - Module CNCEJ
- Débat : questions/réponses avec la salle, après chaque thème présenté
- Remise de supports par voie dématérialisée

L'animation pédagogique permet de susciter l'engagement des participants et de favoriser l'interactivité avec le formateur.

Contrôle des connaissances et reconnaissances des acquis :

- Par l'intermédiaire d'une fiche d'évaluation remplie par les participants
- Feuille d'émargement signée à la demi-journée
- Attestation de formation remise aux stagiaires en fin de journée

Intervenants :

Monsieur T. TROTTIER, Président du Tribunal administratif de BESANCON

Durée de la formation : 3 heures ½

Tarif membre CEJCA et postulants 60€ / Tarif non-membre :100€